

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SEANCE DU 12 JUIN 2024

### LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 Juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 6 Juin 2024

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents : Laurence DUCOS, Katell EYHRATZ, Michel GARAT, Michel LATAPY, André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean Marc PELLETANT (Pouvoir Alain GIROIRE), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Alain QUEYRENS (Pouvoir Dominique CLAVIER), Aline TEYCHENEY (Pouvoir Patricia PEIGNEY).

Secrétaire de séance : Valérie MENERET

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p><b>D2024-115 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS AU SYNDICAT DE L'ENTRE DEUX MERS POUR LA GESTION DES DECHETS (SEMOCTOM)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au SEMOCTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2025.</p> <p>DEMANDE par conséquent au SEMOCTOM de procéder à une extension de son périmètre pour intégrer les communes d'Arbanats, Barsac, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Saint-Michel-de-Rieufret, Virelade.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 31 Contre : 0</p> <p>Abstention : 7 Alain GIROIRE Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Jean-Marc PELLETANT Denis PERNIN Christiane CAZIMAJOU Aline TEYCHENEY</p>
2	<p><b>D2024-116 : INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN LIEU ET PLACE DES REDEVANCES ACTUELLES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>INSTITUE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire en lieu et place des différentes redevances d'enlèvement des ordures ménagères institué, à l'exception de la commune de Sainte Croix du Mont</p> <p>DECIDE de ne pas appliquer les dérogations rendues possibles par le III) de l'article 1521 du Code général des impôts</p> <p>APPLIQUE le régime dérogatoire n°1 prévoyant que la Communauté de communes institue et perçoit la taxe, en fixe le taux, et reverse au syndicat ses produits d'équilibre appelés.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 26 Contre : 4 Jean-Marc DEPUYDT Patrick EXPERT Pierre LAHITEAU Bernard MATEILLE</p> <p>Abstention : 7 Alain GIROIRE Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Jean-Marc PELLETANT Denis PERNIN Christiane CAZIMAJOU Aline TEYCHENEY</p>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30.

Fait à Podensac,

**LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ**



Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 17/06/2024  
Qualité : Parapheur Président C.C. Convergence Garonne

MIS EN LIGNE LE : 20/06/2024